

Appel d'offres 2019

Soigner, soulager, accompagner

Projets de recherche

Date limite de réception des dossiers : 10 juillet 2019

Contexte

La Fondation de France soutient la recherche dans le domaine des soins apportés aux personnes **gravement malades**, ou en fin de vie, **afin de fournir des données nouvelles validées permettant d'améliorer les pratiques**. Elle souhaite contribuer à l'évolution du système de santé en diffusant les résultats de ces travaux, notamment auprès des décideurs. Elle sera particulièrement sensible aux recherches concernant les pratiques soignantes.

Qui peut répondre ?

Les équipes cliniques, médicales ou paramédicales, qui souhaitent mener des études sur leurs pratiques et les chercheurs de disciplines telles que la sociologie, la psychologie, la philosophie, l'anthropologie, la santé publique, l'épidémiologie, l'économie de la santé...

Les demandes faisant état d'une collaboration entre chercheurs et équipes cliniques seront privilégiées.

Attention, la Fondation de France n'acceptera qu'un seul dossier par équipe ou laboratoire de recherche.

Quels sont les projets de recherche concernés ?

La Fondation de France soutiendra des projets concernant :

- la fin de vie ;
- les soins palliatifs ;
- l'accompagnement ;
- la qualité de vie ;
- la douleur ;
- la souffrance des soignants.

Les projets concernant une maladie grave menaçant le pronostic vital seront prioritaires.

La Fondation de France ne soutient pas de projets de recherche sur l'éducation thérapeutique.

Les projets de recherche fondamentale ne pourront pas être présentés dans le cadre de cet appel d'offres.

Modalités de soutien

- Le porteur de projet principal doit obligatoirement être un permanent d'une structure de recherche française publique ou privée à but non lucratif.
- Ces aides peuvent être pluriannuelles, d'une durée maximale de trois ans. Elles peuvent notamment être destinées à l'accueil de chercheurs doctorants (financements pour trois ans maximum) et/ou post-doctorants (financements pour deux ans maximum).

Pour information, les subventions allouées peuvent varier de 20 000 à 120 000 euros.

Un co-financement est nécessaire.

Comment répondre ?

Attention, les candidatures se font uniquement en ligne avant le 10 juillet 2019. Vous trouverez l'ensemble des modalités de candidature sur le site de la Fondation de France fondationdefrance.org (rubrique *Trouver un financement*).

La Fondation de France est à votre disposition pour vous renseigner sur les critères et le processus de sélection.

Sophie Lasserre
Programme Soigner, soulager, accompagner
Tél. : 01 44 21 31 44
Mail : soignersoulager@fdf.org

L'annonce des projets subventionnés se fera au mois de décembre 2019, et sera exclusivement communiquée par courriel.